

02 juin 2015

Arrêté ministériel fixant le périmètre de l'espace territorial du Conseil cynégétique de la Basse-Sambre ASBL

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives,
Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 février 2014 relatif aux modalités d'agrément et de fonctionnement des conseils cynégétiques, l'article 1^{er}, 6°;
Considérant l'avis du Conseil supérieur wallon de la Chasse du 9 février 2015,
Arrête:

Art. 1^{er}.

Le conseil cynégétique dénommé « Conseil cynégétique de la Basse-Sambre ASBL », dont le siège social est situé rue des Communes 1, à 5150 Floriffoux, assure la coordination de la gestion cynégétique au sein d'un espace territorial d'une superficie de 29 243 ha.

Cet espace territorial couvre en totalité ou en partie les communes de: Namur, Floreffe, Jemeppe-sur-Sambre, Sambreville, Fosses-la-Ville, Fleurus, Aiseau-Presles, Châtelet, Farciennes, Profondeville, La Bruyère, Charleroi.

Art. 2.

Le périmètre de l'espace territorial visé à l'article 1^{er} est délimité sur une carte reprise à l'annexe I^{re} du présent arrêté.

La description littérale qui vise à préciser ce périmètre est fixée à l'annexe II du présent arrêté.

Art. 3.

La présente délimitation prend effet à partir du 30 juin 2015.

Namur, le 02 juin 2015.

R. COLLIN

ANNEXE I^{re}

La carte est disponible sur le site Internet <http://geoportail.wallonie.be/WalOnMap/> et, sous format informatique (.pdf), auprès des Directions extérieures territorialement concernées du Département de la Nature et des Forêts.

ANNEXE II

Limites Descriptions littérales

- Nord L'autoroute E42 depuis son intersection avec le R3 à hauteur d'Heppignies jusqu'à son intersection avec la E411 à hauteur de l'échangeur de Daussoulx
L'autoroute E411 depuis Daussoulx jusqu'à son intersection avec la Meuse à hauteur du viaduc de Beez
- Est La Meuse depuis le viaduc de Beez jusqu'à Wépion, à hauteur de la N951
La N951 depuis Wépion jusqu'à son intersection avec la N940 à hauteur des "Six Bras" de Bois-de-Villers
La N940 depuis les "Six Bras" de Bois-de-Villers jusqu'à son intersection avec la N922 à hauteur de Sart-Saint-Laurent
- Sud La N922 jusqu'à son intersection avec le R53 à hauteur de Châtelet
Le R53 (contournement sud) jusqu'à son intersection avec la N576A
La N576A jusqu'à son intersection avec le R3
- Ouest Le R3 jusqu'à son intersection avec l'autoroute E42 à hauteur d'Heppignies